

Kemet

01. Identification de la Substance/Préparation et de la Société/Fournisseur

Nom du produit : **FLUIDE LUBRIFIANT KEMET, type K**

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

: (SU3) Utilisations industrielles. Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
(SU0) Autres :
(PC24) Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage.

Fournisseur

: Kemet Europe B.V.
Oude Moerstraatsebaan 110
NL- 4614 RS Bergen op Zoom
Tél. +31 (0)164 - 271700
Fax +31 (0)164 - 243603
info@kemet-europe.com
www.kemet-europe.com

No. d'appel d'urgence

: Centre Antipoison, Belgique : +32 070 245 245
Centre Antipoison, Paris : +33 01.40.05.48.48

Information supplémentaire :
ERC 12b Traitement industriel
d'articles avec des techniques
abrasives

: ERC 12b Traitement industriel d'articles avec des techniques
abrasives

02. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification – EC 1272/2008: EUH066 : danger d'aspiration, cat. 1 : H304

2.2. Eléments d'étiquetage



Pictogramme de danger :
Mention d'avertissement : **Danger**

Mention de danger : EUH066 – L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
Danger d'aspiration, cat. 1 : H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence - réponse : P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOIN ou un médecin.
P331 : Ne PAS faire vomir.

Conseils de prudence - stockage : P405 : Garder sous clef

Conseil de prudence - élimination : P501 : Éliminer le contenu/le récipient dans un centre agréé conformément aux réglementations locales, nationales.

2.3. Autres dangers

Eviter les décharges d'électricité statique.

Peut former des vapeurs/mélanges avec l'air explosif/inflammable.

Non classé comme PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

03. Composition/Informations sur les composants

3.2. Mélanges

CE 1272/2008

Nom chimique	No. Index	No. CAS	No. EC	No. d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
Distillats de kérosène légers hydrotraités (pétrole) – non spécifié Distillates (petroleum) hydrotreated light kerosine – not specified			917-488-4	01-2119458943-27	80-90%	EUH066, danger d'aspiration 1 : H304
Tri propylène glycol mono méthyl éther		25498-49-1	247-045-4	01-2119450087-41	1-10%	

04. Premiers secours

4.1. Description des premier secours

Inhalation	: Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Ôter les vêtements contaminés.
Ingestion	: NE PAS FAIRE VOMIR. Boire 1 à 2 verres d'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	: Irritation des voies respiratoires supérieures, irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Nausées, vomissements. L'inconscience et les convulsions peuvent se survenir.
Contact avec la peau	: Contact prolongé peut provoquer une rougeur, irritation et la sécheresse.
Ingestion	: -

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (présenter si possible l'étiquette du produit). Traiter symptomatiquement.

Informations générales

Si la personne ne se sent pas bien, consultez un médecin (présentez si possible l'étiquette du produit).

Maintenir la personne atteinte au chaud et au repos. Ôter les vêtements contaminés. Laver tous les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. **Moyens d'extinction** : Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.
- 5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Danger : La décomposition thermique ou la combustion peuvent entraîner la génération d'oxydes de carbone et de vapeurs toxiques.
- 5.3. **Équipement de protection spécial pour les pompiers**
Conseils aux pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Précautions individuelles : Assurer une ventilation suffisante de la zone de travail. Empêcher le personnel non requis de pénétrer dans la zone où le produit a été renversé. Évacuer le personnel vers une zone sûre.
- 6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.
- 6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**: Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau. Absorber avec un produit absorbant inerte. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.
- 6.4. **Référence à d'autres sections**: Voir sections 2, 7, 8 & 9 pour de plus amples informations

07. Manipulation et stockage

- 7.1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Porter un équipement de protection approprié.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
Utiliser dans un espace bien ventilé.
- 7.2. **Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
- 7.3. **Utilisation finale particulière** : Utiliser comme fourni. Seulement pour l'utilisation comme un lubrifiant pour le travail de métaux/un liquide de refroidissement dans des applications industrielles.
Conditionnement approprié : Récipients en acier doux. Récipients en plastique.
Polytétrafluoroéthylène (PTFE). Récipients en acier inoxydable.

08. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

- 8.1. **Paramètres de contrôle**
Une ventilation mécanique est recommandée.
DNEL = Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet

8.1.1. Limite d'exposition professionnelle

Schéma d'exposition - travailleurs :

Tri Propylène Glycol Mono Méthyl Ether	A long terme - inhalation – effets systématiques : 187 mg/m3	A long terme – oral - effets systématiques: 96 mg/kg
	A long terme - inhalation – effets locales : 10 mg/m3	
	A long terme – cutané - effets locales : 16.08 mg/kg	

Schéma d'exposition – population en général :

Tri Propylène Glycol Mono Méthyl Ether	A long terme - inhalation – effets systématiques : 19 mg/m3	A long terme – cutané - effets systématiques : 41 mg/kg
	A long terme - inhalation – effets locales : 1.6 mg/m3	
	A long terme – cutané - effets locales : 8.04 mg/kg	A long terme – oral - effets systématiques : 8.2 mg/kg
	A long terme – oral – effets locales : 8.04 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition



8.2.1. Contrôles techniques appropriés

: Assurer une ventilation suffisante de la zone de travail.
Une ventilation mécanique est recommandée.

8.2.2. Equipement de protection individuel

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Tablier (en plastique ou en caoutchouc). Bottes en caoutchouc

Protection des yeux : Lunettes de sécurité approuvées. Éviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau/des mains : Utiliser des gants résistant aux produits chimiques conforme EN 374. La conformité et la durabilité des gants dépendent de matériel et de durée de contact. Les données concernant le délai de rupture de la matière constitutive du gant et l'épaisseur ne sont pas actuellement disponibles. Contacter le fabricant de gants pour de plus informations. Caoutchouc fluoré – FKM (> 0.5 mm > 480 min.) Caoutchouc nitrile – NBR (> 0.3 mm > 480 min.)

Protection respiratoire : Porter un équipement respiratoire adapté. Appareil respiratoire autonome. Si une ventilation mécanique ne suffit pas pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvant inférieure à la VLEP (OEL), à titre de mesure temporaire un appareil respiratoire conforme EN143 P2/P3 peut être utilisé. Utiliser EPI (PPE) uniquement si nécessaire et EPI ne doit pas être substitué à une ventilation mécanique.

09. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Transparent
Odeur	: Caractéristique/Alcoolique
Seuil d'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Ne s'applique pas
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: ≈ 200
Point d'éclair	: > 90°C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0.85 (H ₂ O = 1 @ 20°C)
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-ignition	: > 240°C
Viscosité	: < 5 Cps @ 20°C (BS Brookfield)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés d'oxydation	: Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	: Légèrement miscible dans l'eau

9.2. Autre information

Conductivité	: Aucune donnée disponible
Tension de surface	: Aucune donnée disponible
Groupe de gaz	: Ne s'applique pas
Teneur en benzène	: Ne s'applique pas
Teneur en plomb	: Ne s'applique pas
COV (composants organiques volatiles)	: Ne s'applique pas
Solubilité dans l'eau	: Légèrement soluble

10. Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité	: Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et les sources d'ignition.
10.2 Stabilité chimique	: Stables dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Aucunes réactions dangereuses prévisibles dans les conditions normales d'emploi.
10.4. Conditions à éviter	: Chaleur, étincelles, flammes nues
10.5 Matières incompatibles Matières à éviter	: Agents oxydants forts, acides forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux	: En cas d'une combustion incomplète des vapeurs toxiques peuvent se produire, y compris le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë	: Oral – rat – LD ₅₀ = >5000 mg/kg Cutané – lapin – LD ₅₀ = >5000 mg/kg Inhalation (vapeurs) – rat – LC _{50/8 h} = >5000 mg/l
----------------	--

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Il n'y a aucune preuve que le matériau puisse provoquer une hypersensibilité respiratoire. Pas un sensibilisant de la peau mais un contact prolongé peut causer une irritation et une éventuelle dermatitis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Aucun effet mutagène signalé.
Cancérogénicité	: Aucun effet carcérogène signalé.
Toxicité pour le reproduction	: Aucun effet tératogène signalé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique	: Ne s'applique pas
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée	: Ne s'applique pas
Danger par aspiration	: Le liquide peut pénétrer dans les poumons et causer des dommages.

11.1.4. Information toxicologique

Distillats de kérosène légers hydrotraités (pétrole) – non spécifié Distillates (petroleum) hydrotreated light kerosine – not specified	Inhalation (vapeur) – rat – LC50/8 h : >5000 mg/kg	Oral – Rat – LD50 : >5000 mg/kg
	Cutané – lapin – LD50 : >5000 mg/kg	
Tri Propylène Glycol Mono Méthyl Ether	Cutané – rat – LD50 : >15440	Oral – Rat – LD50 : 3500
	Cutané – lapin – LD50 : 15400	

11.1.8. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

En cas d'ingestion, le produit peut pénétrer dans les poumons en raison de sa faible viscosité. Cela conduira à un développement rapide de lésions pulmonaires graves. L'ingestion peut Causer une irritation du tractus gastro-intestinal, la nausée, le vomissement et la diarrhée. Peut provoquer une dépression du système nerveux central. Contact prolongé peut provoquer une rougeur, irritation et la sécheresse.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Distillats de kérosène légers hydrotraités (pétrole) – non spécifié Distillates (petroleum) hydrotreated light kerosine – not specified	Daphnia EC50/48 h : 1000.0000 mg/l	Algae IC50/72 h : 1000.0000 mg/l
	Poisson LC50/96 h : 1000.0000 mg/l	Algae CE50/72 h : > 1000 mg/l
Tri Propylène Glycol Mono Méthyl Ether	Daphnia – EC50/48 h : 10000.0000 mg/l	Poisson – LC50/96 h : 11619.0000 mg/l

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Le produit devrait être facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de

Bioaccumulation

: Le produit ne devrait être bioaccumulable. La substance est classée UVCB. (Chemical Substances of Unknown or Variable Composition / Substances de composition inconnue ou variable). Les tests standard pour ce paramètre ne sont pas appropriés.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Aucune donnée n'est disponible. La substance est classée UVCB. (Chemical Substances of Unknown or Variable Composition / Substances de composition inconnue ou variable). Les tests standard pour ce paramètre ne sont pas appropriés.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et tPtB : Aucune donnée n'est disponible. Le produit n'est pas classé comme une substance PBT/vPvB selon les critères UE.

13. Considération relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

- 12 01 07 huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions).
- 12 01 09 émulsions et solutions d'usinage sans halogènes. 12 01 10 huiles d'usinage de synthèse.
- 12 01 10 huiles d'usinage de synthèse.
- 12 01 15 boues d'usinage autres que celles visées à la rubrique 12 01 14.
- 12 01 18 boues métalliques (provenant du meulage et de l'affûtage) contenant des hydrocarbures.
- 12 01 21 déchets de meulage et matériaux de meulage autres que ceux visés à la rubrique 12 01 20.
- 12 01 déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques.
- 12 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES.

- 13 01 05 Huiles hydrauliques non chlorées (émulsions)
- 13 02 05 Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
- 13 02 06 Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques
- 13 02 07 Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification facilement biodégradables
- 13 02 Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées

- 13 08 02 Autres émulsions
- 13 08 99 Déchets non spécifiés ailleurs
- 13 08 Huiles usagées non spécifiées ailleurs
- 13 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGES (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19)

- 15 01 02 emballages en matières plastiques.
- 15 02 absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection.
- 15 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS.

- Information générale : Peut être incinéré si conforme aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.
Éliminer conformément aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.
- Méthodes d'élimination : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- Élimination de conditionnement : Les récipients vides peuvent être éliminés ou recyclés.
- Information supplémentaire : Répartition du numéro EWC doit être conforme au Catalogue Européen des Déchets et doit être effectuée en accord avec une société d'élimination des déchets EA-autorisée.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas classé comme un produit dangereux pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas classé comme un produit dangereux pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas classé comme un produit dangereux pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme un produit dangereux pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme un produit dangereux pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme un produit dangereux pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas classé comme un produit dangereux pour le transport.

Autres informations

Le produit n'est pas classé comme un produit dangereux pour le transport.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission. RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission. Regulation (EC) No 1907/2006 REACH, Regulation (EC) No 1272/2008 CLP. The Health and Safety at Work Act 1974. Workplace Exposure Limits EH40. RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

N'a été réalisée.

Information supplémentaire

Les risques liés au l'ingrédient principale, R66/EUH066 et R65/H304 se rapportent au contact cutané et aux lésions pulmonaire possibles. Les risques découlant sont seulement liés aux propriétés physico/chimiques de la substance. Par conséquent, les risques peuvent être contrôlés par des mesures de gestion des risques adaptées au danger spécifique, alors un scénario d'exposition n'est pas requis.

16. Autres informations

Révision : Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :

- 9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Viscosité).
- 9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Point d'éclair).
- 9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Densité relative).
- 9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Taux d'évaporation).

Texte des mentions de
danger présentées en
Section 3

: EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures
de la peau.

Danger d'aspiration, cat. 1: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de
pénétration dans les voies respiratoires.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité.

Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; toutefois, ni le fournisseur ni les filiales ne seront pas tenus responsables pour la précision ou la complétude de l'information du présent document.

Cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.

Il incombe donc toujours à l'utilisateur, d'assurer une utilisation, une manipulation et un stockage corrects et sûrs selon les réglementations nationales et communautaires (CE).

Cette fiche de sécurité et de santé a été élaborée avec le plus grand soin possible. Cependant nous n'assumerons aucune responsabilité pour les sinistres, ou accidents encourus, quels que soient leurs natures, qui pourraient être causés à la suite de l'emploi de ces mesures.